

Parc éolien en mer : quel avenir pour la pêche ?

Interrogations et position
du CRPMEM de Normandie



COMITE REGIONAL
DES PECHES MARITIMES

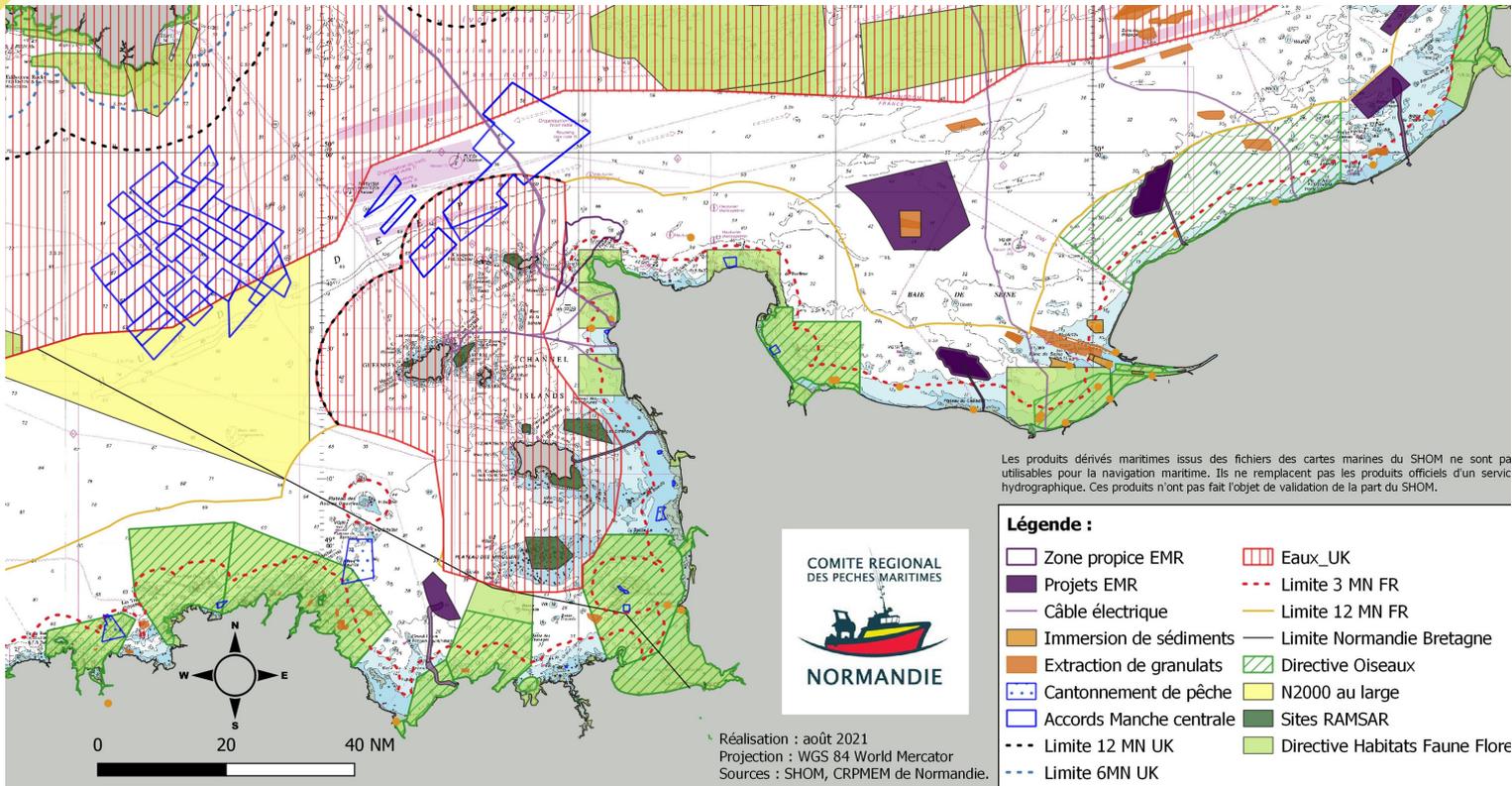


NORMANDIE

Décembre 2021

La Manche saturée

La Normandie est la région où se cumule le plus d'usages en mer :



Quelques chiffres en Manche

- 5 Projets de parcs éolien en mer
- 10 Sites d'extraction de granulats marins
- 16 Réserves naturelles marines
- 6 Projets de câbles sous marins
- 31 Sites de clappage

➔ C'est dans ce contexte de surcharge de l'utilisation de l'espace marin que le **CRPMEM de Normandie dénonce cette course à l'éolien en mer déraisonnée !**

➔ Cette planification opportune est dénoncée par **un nombre d'acteurs de plus en plus nombreux** : résolution du parlement européen, récentes manifestations de la profession aux ports du Havre et de Cherbourg (initiative Citoyens des Mers), avis du Conseil National de Protection de la Nature.

Face aux nombreuses incertitudes et préoccupations ,
le CRPMEM de Normandie ne peut qu'exprimer son **opposition** sur les projets de parcs éoliens offshore.

Préoccupation n°1 :

Mise en danger du milieu marin par un manque de perspectives sur les impacts

La profession **s'inquiète** du manque de retour concret sur les impacts potentiels des parcs éoliens offshore sur la ressource halieutique à travers des changements de :

1 Courantologie

- Risque d'augmentation de la turbidité
- Impact durable sur les populations
- Contribution à l'érosion marine des côtes

2 Bruit sous-marin

- Risque de perturbation des habitats
- Changement de comportement : dérangement, déplacement zones d'alimentation/reproduction

3 Electromagnétisme

- Risque d'évitement de la ressource

4 Cumul des impacts

- Etude à l'échelle locale et globale
- Sur la biodiversité et activités de pêches

Le CRPMEM de Normandie :

- **Rejette la transposition des conclusions** des études concernant les parcs offshore d'Europe du Nord
- **Demande de la nuance sur l'effet récif** des parcs éoliens offshore car à l'heure actuelle il reste controversé et sans fondement.

Préoccupation n°2 :

Planification à marche forcée

**Dieppe
le Tréport**



Barfleur  **Extension
Barfleur**

2^{ème} Appel d'Offre (2013)

Opposition historique et partagée avec
nombres d'acteurs

Richesse halieutique de la zone bafoué

Autorisations préfectorales accordées

4^{ème} et 8^{ème} Appels d'Offres (2019 et 2021)

Puissance 2.5 GW

Non envisageable car aucunes connaissances sur
la réalité des impacts

Aucune prise en compte des évènements
déstructurants : BREXIT, Covid, etc.

Préoccupation n°3 : Une cohabitation incertaine

Malgré les annonces de l'Etat de maintenir les activités de pêches professionnelles dans les parcs éoliens offshore en exploitation, il n'existe actuellement **aucune garantie** définitive attestant de cette possibilité en raison de :

- ➔ Réalité du terrain
- ➔ Potentiel surcout des assurances et des équipements
- ➔ Possibilité de mauvaise cohabitation entre les différents usages



Préoccupation n°4 Des incohérences profondes

Opposition protection de la biodiversité VS lutte contre les changements climatiques.

L'implantation d'EMR afin de lutter contre les dérèglements climatiques s'oppose à la protection de la biodiversité et aux engagements de la France dans l'objectif zéro perte nette de biodiversité (L.110-1 et L.163-1 du code de l'environnement), et de la protection des espèces protégées.

Les parcs de Dieppe et de Fécamp se trouvent dans un parc naturel marin et une zone Natura 2000.

Bilan coût bénéfice climat biodiversité paysage

Les objectifs visés par la Commission européenne sont de 300 GW pour 2023.
- soit **une augmentation par 5 du nombre de parc**
- soit **une équivalence de 130 parcs en France pour un total de 7100 éoliennes**

La France est l'un des pays d'Europe avec des taux d'émission de gaz à effet de serre (GES) les plus faibles grâce à une production électrique largement décarbonée.